



Mutuaide



UNE ASSURANCE JOURNÉE
COMPLÈTE
POUR LE PRIX
D'UN CHOCOLAT
SUR LES PISTES



SECOURS & RAPATRIEMENT
REMBOURSEMENT DES FORAITS & COURS DE SKI
REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX
BRIS DE SKI...

Distribué par :

gritchen
SMART INSURANCE SOLUTIONS

WWW.SNOWRISK.COM

LORS DE VOTRE ACHAT EN CAISSE, DEMANDER VOTRE CARTE D'ASSURÉ ET
LES CGA

GARANTIES D'ASSURANCE	Montants TTC/Personne
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS - En France métropolitaine - Pays limitrophes Pas de franchise	Frais réels 15 000 €
FRAIS DE PREMIER TRANSPORT Pas de franchise	350 €
FRAIS DE TRANSPORTS SECONDAIRES Franchise	350 € 30 €
INTERRUPTION D'ACTIVITE DE SPORTS OU DE LOISIRS Uniquement pour les forfaits de 2 jours ou plus - Remboursement des prestations non utilisées (forfait de remontées mécaniques et cours de ski) Franchise	Au prorata temporis avec un maximum de 350 € (<i>Toute journée utilisée partiellement ne sera pas remboursée</i>) 50 €
DOMMAGES ACCIDENTELS AU MATERIEL DE SKI Bris de skis personnels ou loués : remboursement des frais de location	250 €
REMBOURSEMENT COMPLEMENTAIRE DES FRAIS MEDICAUX D'URGENCE Suite à un accident lors d'une activité de sports ou de loisirs en France Métropolitaine Franchise des frais médicaux	1 500 € pour les nationaux ou résidents permanents en France (plus de 3 mois consécutifs) 3 000 € pour les non-résidents 40 €
DEFENSE JURIDIQUE ET RECOURS (uniquement pour les forfaits de deux jours ou plus)	8 000 € TTC par évènement

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	Montants TTC/Personne
ASSISTANCE AUX PERSONNES - Transport/Rapatriement - Retour des membres de la famille assurés ou d'un accompagnant assuré - Chauffeur de remplacement	Frais réels Billet retour + frais de taxi Billet aller ou chauffeur
AVANCE DES FRAIS D'HOSPITALISATION A L'ETRANGER UNIQUEMENT	3 000 €
ASSISTANCE EN CAS DE DECES - Transport de corps - Frais de cercueil ou d'urne - Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assurés - Reconnaissance de corps et formalités décès Maximum par évènement	Frais réels 2 300 € Billet retour + frais de taxi Billet AR et 50 € / nuit (maxi 10 nuits) 500 000 €

* Taux applicable selon la législation en vigueur



En souscrivant à l'assurance SnowRisk, vous soutenez les **Skis Clubs des Portes du soleil** qui accompagnent les skieurs et participent à la formation des champions.

+ D'INFOS :

www.portesdusoleil.com

Le contrat d'assurance SnowRisk a été souscrit par le **Skis Clubs des Portes du soleil** auprès de Mutuaide

par l'intermédiaire de **Gritchen Affinity** - Société de Courtage en assurance immatriculée au RCS de Bourges sous le N°529 150 542 - ORIAS N°11 061 317 27

Siège social : 27 rue Charles Durand - CS70139 - 18021 BOURGES Cedex

Besoin d'information
ou de nous contacter ?

Rendez-sur le site internet :
www.snowrisk.com

